

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

Sur la Commune de Beaucaire (Gard), sis 47 rue Eugène Vigne les biens et droits consistant en une maison à usage d'habitation élevée de 4 étages sur rez-de-chaussée, cadastrée section AZ numéro 210, lieudit 47 rue Eugène Vigne, pour une contenance de 64 centiares..

Tel que ce bien existe et se comporte avec toutes ses dépendances, tous immeubles par destination, toutes constructions, augmentations et améliorations qui pourraient y être faites.

Sur la mise à prix de 24.000 €

Saisie à l'encontre de :

La Société Civile Immobilière SCI « HI »

Inscrite au RCS de Tarascon n°485 014 757, 677 route de la cabanette 13873 ROGNONAS représentée par son gérant en exercice Madame CARTIER Florence domiciliée 677 route de la cabanette 13870 Rognanas.

Aux requête, poursuites et diligences de :

La SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 124 821 620 euros, inscrite au RCS de Paris sous le n° B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 rue de Madrid 75384 Paris, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits suite à absorption de sa société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée, venant aux droits suite à la fusion absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD, la dissolution de ladite société et la nouvelle dénomination commune : Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15 décembre 2009.

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de **la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

De la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par Me Christophe GUIRAUD notaire associé à MARGUERITTES 5 rue de Clarensargues, le 24 septembre 2007, contenant un prêt.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SCP BRIZZI LIET, huissiers de justice à TARASCON, boulevard Victor Hugo, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 12 septembre 2019.

A

La Société Civile Immobilière SCI « HI »

SIREN n°485 014 757, 677 route de la Cabanette 13873
ROGNONAS, représentée par son gérant en exercice Madame
CARTIER Florence y domiciliée en cette qualité.

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les
mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou
encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et
domicilié.

La somme, au 26.06.2019, de :

Capital restant dû	63981.25 €
Echéances impayées	23469.98 €
Sous total	87 451.23 €
Indemnité d'exigibilité anticipée (7% du capital)	4 478.69 €
Sous total	91929.92 €
Frais, intérêts, assurances à échoir	mémoire
Intérêts postérieurs au taux de 1.10% du 27.06.2019 au règlement	mémoire
Total général outre mémoire	91929.92 €

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être
avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la
conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment
des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié
au commandement valant saisie au jour du paiement effectif,
ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement,
celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 2,
le 15.10.2019, volume D 14094 n° S00062.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a
été délivrée pour l'audience d'orientation du JEUDI 13 FEVRIER
2020 A 10 HEURES.

Jeudi 13 FEVRIER 2020 à 10h.

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 18 et 19 novembre 2019 et les diagnostics techniques en date du 29.11.2019.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Le bien sus décrit appartient à la Société Civile Immobilière SCI « HI » suivant acte reçu par Maître Christophe GUIRAUD, Notaire Associé à Marguerittes (Gard), le 24 septembre 2007, publié au 2ème bureau des Hypothèques de Nîmes, le 12 octobre 2007 références d'enlissement 3004P02 2007P8005.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: